

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M HANON, Maire-Président, M GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 – 158 - AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR RONTUN

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Parallèlement aux travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'assainissement du secteur du Rontun réalisés par la régie des eaux d'Orthez en domaine public, des travaux de mise en conformité devront être réalisés par les particuliers sur leurs réseaux privés d'assainissement.

Considérant que dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation, les particuliers concernés par la mise en conformité de leurs réseaux privés d'assainissement peuvent bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne de 50 % HT du montant des travaux,

Considérant que dans le cadre des diagnostics des réseaux privés d'assainissement réalisés par les bureaux d'études IDEIA VRD et SCE, le montant estimatif sommaire des travaux de mise en conformité des branchements privés est d'environ 460 000 € HT,

Considérant que les particuliers ne peuvent bénéficier de subventions que dans le cadre d'une convention de mandat passée avec la collectivité,

Considérant que dès lors, la collectivité se substitue à chaque particulier concerné afin de solliciter, récupérer et reverser les subventions de l'agence de l'eau,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 décembre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de mandat avec les particuliers concernés,
- à effectuer une demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la mise en conformité des branchements privés du secteur du Rontun.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20 DEC. 2021

ID : 064-216404301-20211214-21DEL158-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021

